

Issy-les-Moulineaux, le 21 octobre 2020

Monsieur Pierre DUBREUIL
Directeur général
Office français de la biodiversité
85 bis, avenue de Wagram
75017 PARIS

Monsieur le Directeur général,

J'ai été sensible à la promptitude de votre réponse à mon courrier du 14 octobre et vous en remercie.

Toutefois, je ne peux accepter l'analogie que vous faites avec le document diffusé par la fédération des chasseurs des Pyrénées Orientales, ni que l'OFB en reste là et n'envisage aucune réaction écrite auprès des maires ayant reçu le document litigieux.

Le masque de la newsletter de la fédération reportait en effet, en dernière page, les logos de plusieurs organismes partenaires, et depuis la diffusion sur ce support de l'appel à manifester en défense des chasses traditionnelles, légales rappelons-le, le logo de l'OFB avait été supprimé et un communiqué de presse de démenti de la fédération a été fait à votre demande.

De plus, il me semble que vous ayez écrit au président de cette fédération pour vous en plaindre. L'avez-vous fait auprès de la LPO ?

Enfin, j'ai en mémoire la réaction des syndicats des personnels de votre établissement contre cette fédération, mais je ne les ai en revanche pas du tout entendus pour s'indigner du document diffusé par la LPO.

S'agissant du fond du litige, je tiens tout de même à attirer votre attention sur deux points :

- le fait pour l'OFB d'être « bailleur » du document emporte tout de même une forte présomption de caution sur le contenu de celui-ci ;
- certains élus communaux ne manqueront pas de s'emparer des préconisations de la LPO pour passer à l'acte.

Il suffit pour cela de se rappeler la récente prise de décision d'une maire du Loir-et-Cher d'interdire le déterrage du blaireau, obligeant la FDC 41 et la FNC à intervenir en contentieux pour obtenir l'annulation d'une décision parfaitement illégale, préjudiciable aux chasseurs, mais dont la contestation ne pouvait avoir d'effet suspensif immédiat.





Fédération Nationale des Chasseurs

Par suite, je maintiens qu'il est nécessaire que l'OFB se désolidarise sans ambiguïté du contenu litigieux du document par un écrit, car le silence de l'Etablissement ne peut pas suffire à traduire sa position de neutralité.

Confiant dans votre réaction sur les suites qui seront apportées à cette affaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

Willy SCHRAEN

